
Avenant N°1 à la CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT 2015-2018

entre



la République et canton de Genève

ci-après *le canton*

représenté par Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)



la Ville de Genève

ci-après *la Ville*

représentée par Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS)

et



le Théâtre Spirale

ci-après *Spirale*

représenté par Monsieur Jean-Daniel Bohnenblust, Président,
Monsieur Patrick Mohr et Madame Michele Millner, Co-directeurs artistiques

Article 1 : Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture du 1^{er} septembre 2016, la subvention en faveur de Spirale est de la compétence exclusive de la Ville de Genève dès le 1^{er} janvier 2017. Dès lors, le canton se retire de la convention de subventionnement 2015-2018 et cède à la Ville de Genève l'ensemble de ses droits et engagements vis-à-vis de Spirale.

Par le présent avenant, la Ville de Genève reprend tous les droits et tous les engagements du canton figurant dans la convention de subventionnement signée le 8 janvier 2015.

Article 2 : Communication et promotion des activités

Dès le 1^{er} janvier 2017, l'article 9 de la convention de subventionnement est modifié comme suit :

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Spirale auprès du public ou des médias doit comporter la mention "Subventionné par la Ville de Genève". Le logo de la Ville doit également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Fait à Genève le 20 janvier 2017 en trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



Sami Kanaan
Conseiller administratif
chargé du département de la culture et
du sport

Pour la République et canton de Genève :



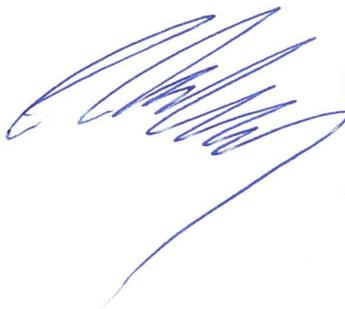
Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat
chargée du département de l'instruction
publique, de la culture et du sport

Pour Spirale :

Jean-Daniel Bohnenblust
Président



Patrick Mohr
Co-directeur artistique



Michele Millner
Co-directrice artistique



CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

pour les années 2015 - 2018

entre



la République et canton de Genève

ci-après *le Canton*

représenté par Madame Anne Emery-Torracinta,

conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique,
de la culture et du sport



la Ville de Genève

ci-après *la Ville*

représentée par Monsieur Sami Kanaan,

conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport



et le Théâtre Spirale

ci-après *Spirale*

représenté par Monsieur Jean-Daniel Bohnenblust, Président,

Monsieur Patrick Mohr et Madame Michele Millner, Co-directeurs artistiques

TABLE DES MATIERES

TITRE 1 :	PREAMBULE	3
TITRE 2 :	DISPOSITIONS GENERALES	4
ARTICLE 1 :	BASES LEGALES ET STATUTAIRES.....	4
ARTICLE 2 :	OBJET DE LA CONVENTION.....	4
ARTICLE 3 :	CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES.....	4
ARTICLE 4 :	STATUT JURIDIQUE ET BUTS DE L'ASSOCIATION THEATRE SPIRALE	5
TITRE 3 :	ENGAGEMENTS DE SPIRALE	6
ARTICLE 5 :	PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE SPIRALE	6
ARTICLE 6 :	BENEFICIAIRE DIRECT.....	6
ARTICLE 7 :	PLAN FINANCIER QUADRIENNAL	6
ARTICLE 8 :	REDDITION DES COMPTES ET RAPPORT.....	6
ARTICLE 9 :	COMMUNICATION ET PROMOTION DES ACTIVITES.....	7
ARTICLE 10 :	GESTION DU PERSONNEL	7
ARTICLE 11 :	SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	7
ARTICLE 12 :	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU SERVICE D'AUDIT INTERNE DU CANTON ET DU CONTROLE FINANCIER DE LA VILLE	7
ARTICLE 13 :	ARCHIVES	7
ARTICLE 14 :	DEVELOPPEMENT DURABLE	7
TITRE 4 :	ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	9
ARTICLE 15 :	LIBERTE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	9
ARTICLE 16 :	ENGAGEMENTS FINANCIERS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES.....	9
ARTICLE 17 :	SUBVENTIONS EN NATURE.....	9
ARTICLE 18 :	RYTHME DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS	9
TITRE 5 :	SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS	10
ARTICLE 19 :	OBJECTIFS, INDICATEURS, TABLEAU DE BORD.....	10
ARTICLE 20 :	TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES	10
ARTICLE 21 :	ECHANGES D'INFORMATIONS	10
ARTICLE 22 :	MODIFICATION DE LA CONVENTION	10
ARTICLE 23 :	EVALUATION	11
TITRE 6 :	DISPOSITIONS FINALES	12
ARTICLE 24 :	RESILIATION.....	12
ARTICLE 25 :	REGLEMENT DES LITIGES	12
ARTICLE 26 :	DUREE DE VALIDITE	12
ANNEXES	14	
ANNEXE 1 :	OBJECTIFS ET ACTIVITES DE SPIRALE	14
ANNEXE 2 :	PLAN FINANCIER QUADRIENNAL	25
ANNEXE 3 :	TABLEAU DE BORD	26
ANNEXE 4 :	EVALUATION	28
ANNEXE 5 :	COORDONNEES DES PERSONNES DE CONTACT	30
ANNEXE 6 :	ÉCHEANCES DE LA CONVENTION	31
ANNEXE 7 :	STATUTS, LISTE DES MEMBRES DU COMITE ET ORGANIGRAMME DE SPIRALE	32

TITRE 1 : PREAMBULE

Le Théâtre Spirale est une compagnie indépendante basée à Genève.

Depuis sa création en 1990, le Théâtre Spirale a créé 43 spectacles professionnels, 21 spectacles avec les Ateliers Spirale et organisé 10 festivals « De bouche à oreille ». Il a joué plus de 2'000 représentations pour plus de 200'000 spectateurs. Il a joué en Suisse, en Europe (France, Belgique, Finlande, Pologne, Espagne), en Australie, en Afrique (Mali, Burkina-Faso, Niger, Sénégal, Afrique du Sud), aux Etats-Unis, à Cuba et en Haïti. Ses pièces ont été jouées en français, en anglais, en allemand, en espagnol, en finnois, en wolof et en bambara, en plein air sur des places de villages, dans des écoles et des théâtres, qu'ils soient off ou in.

Le Théâtre Spirale a signé son premier contrat avec le DIP en 1993. A cette époque, la compagnie avait participé à la réflexion menée au sein du service des affaires culturelles autour de la question du "contrat de confiance".

En 2010, le Théâtre Spirale a signé sa première convention de subventionnement avec la Ville et le Canton, qui portait sur les années 2011 à 2013. Cette convention a été prolongée par un avenant jusqu'à fin 2014. Suite à l'évaluation positive de cette convention, les parties ont décidé de signer une nouvelle convention portant sur les années 2015 à 2018.

La présente convention – contrat de droit public au sens de la LIAF – vise à :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière des collectivités publiques ;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par les collectivités publiques ainsi que le nombre et l'échéance des versements ;
- définir les activités de Spirale ainsi que les conditions de modifications éventuelles de celles-ci ;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de réalisation des activités.

Les parties ont tenu compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention en appréciant notamment :

- le niveau de financement des collectivités publiques par rapport aux différentes sources de financement de Spirale ;
- l'importance de l'aide financière octroyée par les collectivités publiques ;
- les relations avec les autres instances publiques.

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Bases légales et statutaires

Les rapports entre les parties sont régis par la présente convention et notamment par les bases légales et statutaires suivantes :

- le Code civil suisse, du 10 décembre 1907, art. 60 et suivants (RS 210);
- la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (RSG B 6 05);
- la loi sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05);
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (RSG D 1 05);
- la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014 (RSG D 1 09) ;
- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11);
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (RSG D 1 11.01);
- la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (RSG A 2 08);
- la loi sur les archives publiques, du 1^{er} décembre 2000 (RSG B 2 15);
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 23 mars 2001 (RSG A 2 60);
- le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195);
- les statuts de l'association (annexe 7 de la présente convention).

Les annexes 1 à 7 font partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique publique du soutien à la culture de la Ville et du Canton de Genève. Elle a pour but de régler les relations entre les parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter la planification à moyen terme des activités de Spirale grâce à une prévision financière quadriennale.

Elle confirme que le projet culturel de Spirale (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et du Canton de Genève (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4).

Dans la présente convention, les deux collectivités publiques rappellent à Spirale les règles et les délais qui doivent être respectés. Elles soutiennent le projet artistique et culturel de Spirale en lui octroyant des subventions, conformément aux articles 15 et 16 de la présente convention, sous réserve de l'approbation des budgets respectifs de la Ville et du Canton par le Conseil municipal et le Grand Conseil. En contrepartie, Spirale s'engage à réaliser les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention et à respecter tous les engagements pris par la signature de cette convention.

Article 3 : Cadre de la politique culturelle des collectivités publiques

Dans le domaine de la création théâtrale, la Ville et le Canton de Genève collaborent au sein de plusieurs institutions comme la Fondation d'art dramatique qui gère la Comédie et le théâtre de Poche ou la Fondation Saint-Gervais qui gère notamment le théâtre de Saint-Gervais.

La Ville et le Canton de Genève financent ensemble le théâtre Am Stram Gram et le théâtre des Marionnettes qui sont des institutions de la Ville de Genève.

Par ailleurs, la Ville a sous sa responsabilité plusieurs autres institutions comme le Théâtre du Grütli, l'Orangerie, le Théâtre Pitoëff, le Casino théâtre et le Théâtre des Grottes. Le Canton participe au financement du Théâtre du Grütli. Il soutient pour sa part le Théâtre de Carouge en collaboration avec la Ville de Carouge.

La Ville soutient également régulièrement, sous forme de lignes au budget ou de conventions, des théâtres indépendants comme le théâtre du Loup, le théâtre la Parfumerie et le Galpon, le théâtre de l'Usine; le Canton participe au financement de ce dernier.

La Ville de Genève a développé des outils diversifiés pour soutenir les artistes de théâtre, comme un atelier de construction de décors de théâtre (ADT), des locaux de répétition, des studios résidence, des mesures de promotion culturelle (colonnes Morris, site internet, agenda mensuel) ainsi que des soutiens avec les mesures d'accès et l'aide aux échanges et tournées.

Par ailleurs, dans sa volonté d'assurer un rayonnement intercantonal, régional et international aux compagnies actives à Genève, le Canton encourage la diffusion et la promotion des productions théâtrales en Suisse et à l'étranger par son fonds de soutien. Le Canton est co-initiateur du projet pilote intercantonal « Label +, théâtre romand », projet de la CIIP qui soutient deux productions théâtrales annuelles d'envergure.

Aux côtés des petites et grandes institutions, la Ville et le Canton apportent leur soutien à des compagnies indépendantes à travers des subventions ponctuelles et des conventions de subventionnement. C'est dans ce cadre qu'il est proposé une convention avec la compagnie Spirale.

Le soutien conjoint de la Ville et du Canton de Genève à la Compagnie Spirale concrétise la volonté des pouvoirs publics de renforcer la diversité du tissu culturel théâtral de la région, de développer des projets originaux favorisant la rencontre des publics, de soutenir le travail d'une compagnie qui sort de ses murs et va à la rencontre des populations, crée des collaborations avec de nombreux autres partenaires culturels de notre région et joue un rôle important dans la formation et la médiation.

La Ville de Genève soutient régulièrement d'une part la Parfumerie, lieu de travail de la compagnie (depuis 2003), et d'autre part les projets de la Compagnie Spirale (depuis 1990). Le renforcement du soutien de la Ville de Genève a pour objectif de pérenniser le travail de la Compagnie aussi bien dans son aspect artistique que pour ses actions de sensibilisation à l'univers théâtral et son engagement sur les questions citoyennes comme par exemple le travail d'échange et de coopération avec d'autres pays, continents ou culture.

En ce qui concerne le Canton, le DIP attache une grande importance à sa politique de contrats mise en place dès le début des années nonante, car elle permet à des compagnies sans ligne budgétaire régulière de bénéficier d'un soutien pluriannuel. Le DIP entend instaurer une dynamique dans ce système de soutien pour permettre notamment à de jeunes compagnies de bénéficier d'une telle convention.

Article 4 : Statut juridique et buts de l'association Théâtre Spirale

L'association Théâtre Spirale est une association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Son but est d'œuvrer à la création et à la promotion de spectacles de théâtre, conte et musique, afin de sensibiliser tout public en Suisse et à l'étranger.

TITRE 3 : ENGAGEMENTS DE SPIRALE

Article 5 : Projet artistique et culturel de Spirale

Spirale poursuit ses activités sur 5 plans parallèles :

- ses nouvelles créations professionnelles.
- Les tournées des spectacles du répertoire et des nouvelles créations.
- L'animation et la création de spectacles avec les *Ateliers Spirale*.
- L'intégration de jeunes artistes professionnels à ses diverses activités
- L'animation de *La Parfumerie*.

Le projet artistique et culturel de Spirale est développé à l'annexe 1.

Article 6 : Bénéficiaire direct

Spirale s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Conformément à l'article 8 de la LIAF, Spirale s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton.

Article 7 : Plan financier quadriennal

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités de Spirale figure à l'annexe 2 de la présente convention. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.

Le 31 octobre 2017 au plus tard, Spirale fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2019-2022).

Spirale a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période quadriennale. S'il constate un déficit à la fin de l'avant-dernière année de validité de la convention, Spirale prépare un programme d'activités et un budget pour la dernière année qui permettent de le combler.

Article 8 : Reddition des comptes et rapport

Chaque année, au plus tard 30 avril, Spirale fournit à la Ville et au Canton :

- ses états financiers établis et révisés conformément à la directive transversale du Canton sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques ;
- le rapport de l'organe de révision ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord (annexe 3) avec les indicateurs de l'année concernée ;
- l'extrait de procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels, dès que celui-ci sera disponible.

Le rapport d'activités annuel de Spirale prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

La Ville et le Canton procèdent ensuite à leur propre contrôle des états financiers et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

Article 9 : Communication et promotion des activités

Les activités de Spirale font l'objet d'une promotion globale, effectuée sous sa propre responsabilité.

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Spirale auprès du public ou des médias en relation avec les activités définies à l'article 5 doit comporter la mention "Subventionné par la Ville de Genève et la République et canton de Genève".

Les armoiries du Canton et le logo de la Ville doivent figurer de manière visible sur tout support promotionnel produit par Spirale si les logos d'autres partenaires sont présents.

Article 10 : Gestion du personnel

Spirale est tenu d'observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

Article 11 : Système de contrôle interne

Spirale met en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière du Canton (D 1 05).

Article 12 : Suivi des recommandations du service d'audit interne du Canton et du contrôle financier de la Ville

Spirale s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (RSG D 1 09).

Spirale s'engage également à respecter les recommandations figurant dans les rapports du contrôle financier de la Ville.

Article 13 : Archives

Afin d'assurer une conservation de ses documents ayant une valeur archivistique, Spirale s'engage à :

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives, à savoir l'ensemble des documents utiles à la gestion courante des affaires ;
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;
- constituer les archives historiques, à savoir l'ensemble des documents qui sont conservés en raison de leur valeur archivistique ;
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

Spirale peut demander l'aide du Service des archives de la Ville de Genève et de l'archiviste du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour déterminer quels documents ont une valeur archivistique durable. Par le biais d'une convention séparée, il peut également déposer ou donner ses archives à la Ville de Genève ou aux archives d'Etat qui les conserveront au nom des deux collectivités publiques.

Article 14 : Développement durable

Spirale s'engage à utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Il ne fera pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Il veillera dans sa gestion à respecter au mieux les principes du développement durable. Il favorisera

l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap, en coordination avec les collectivités publiques.

TITRE 4 : ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Article 15 : Liberté artistique et culturelle

Spirale est autonome quant au choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec son projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation.

Article 16 : Engagements financiers des collectivités publiques

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 320'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 80'000 francs.

Le Canton de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 320'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 80'000 francs.

Pour le Canton, l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art. 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Pour la Ville, les subventions sont versées sous réserve de leur approbation par le Conseil municipal lors du vote annuel du budget de la Ville et sous réserve d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Article 17 : Subventions en nature

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement (mise à disposition de locaux, de matériel divers, d'emplacements d'affichage, etc.) est indiquée par les collectivités publiques à Spirale et doit figurer dans ses comptes.

Article 18 : Rythme de versement des subventions

Les contributions de la Ville sont versées en deux fois, soit aux mois de février et juillet. Le premier versement représente trois quarts de la subvention annuelle, le deuxième un quart.

Les contributions du Canton sont versées en deux fois, soit aux mois de février et juillet. Chaque versement représente la moitié de la subvention annuelle.

Le dernier versement de la Ville et du Canton est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.

En cas de refus du budget annuel par le Conseil municipal ou par le Grand Conseil, les paiements de la Ville ou du Canton de Genève sont effectués en conformité avec la loi dite des douzièmes provisoires.

TITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS

Article 19 : Objectifs, indicateurs, tableau de bord

Les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention sont traduites en objectifs, dont la réalisation est mesurée par des indicateurs.

Le tableau de bord établissant la synthèse des objectifs et indicateurs figure à l'annexe 3 de la présente convention. Il est rempli par Spirale et remis aux collectivités publiques au plus tard le 30 avril de chaque année.

Article 20 : Traitement des bénéfices et des pertes

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel, établi conformément à l'article 8, est réparti entre la Ville, le Canton et Spirale, selon la clé définie au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de Spirale. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par Spirale est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subventions non dépensée" figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé définie au présent article et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

Spirale conserve 68% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, Spirale conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux collectivités publiques. Spirale assume également ses éventuelles pertes reportées.

Article 21 : Echanges d'informations

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à l'application de la présente convention.

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes de contact dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Article 22 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention sera négociée entre les parties, sous réserve de dispositions de l'article 16 "engagements financiers des collectivités publiques" qui ne peuvent être modifiées.

En cas d'événements exceptionnels préteritant la poursuite des activités de Spirale ou la réalisation de la présente convention, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre. Les décisions prises d'entente entre les parties feront l'objet d'un accord écrit.

Article 23 : Evaluation

Les personnes de contact mentionnées à l'annexe 5 de la présente convention :

- veillent à l'application de la convention ;
- évaluent les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'activités annuel établi par Spirale.

Les parties commencent l'évaluation de la convention un an avant son terme, soit en janvier 2018. L'évaluation doit se faire conformément aux directives données à l'annexe 4 de la présente convention. L'évaluation doit être prête au plus tard en juin 2018. Les résultats seront consignés dans un rapport qui servira de base de discussion pour un éventuel renouvellement de la convention.

TITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Article 24 : Résiliation

Le Conseil d'Etat et le Conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport peuvent résilier la convention et exiger la restitution en tout ou partie de l'aide financière lorsque :

- a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
- b) Spirale n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
- c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

Dans les cas précités, la résiliation a lieu moyennant un préavis de 2 mois pour la fin d'un mois. Dans les autres cas, la résiliation se fait dans un délai de 6 mois comptant pour la fin d'une année.

Toute résiliation doit s'effectuer par écrit.

Article 25 : Règlement des litiges

La présente convention est soumise au droit suisse.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.

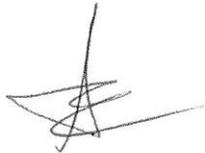
A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la cour de justice.

Article 26 : Durée de validité

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à Genève le 8 janvier 2015 en trois exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat
chargée du département de l'instruction
publique, de la culture et du sport

Pour la Ville de Genève :



Sami Kanaan
Conseiller administratif
chargé du département de la culture et
du sport

Pour Spirale :



Jean-Daniel Bohnenblust
Président



Patrick Mohr
Co-directeur artistique



Michele Millner
Co-directrice artistique

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs et activités de Spirale

Notre identité artistique est tout d'abord fondée sur un important réseau d'activités qui se nourrissent mutuellement : créations, ateliers, festivals, tournées locales et internationales, concerts, coproductions, interventions en milieu scolaire, formation auprès des adultes... Si nous parvenons à mener de front toutes ces batailles, ce n'est pas par simple boulimie : il s'agit pour nous d'une impulsion vitale qui garantit la progression et la remise en question permanente de nos options artistiques. La perméabilité des différents axes de notre démarche est une exigence qui influe profondément sur nos choix esthétiques et dramaturgiques. Les travaux d'atelier avec des jeunes élèves, par exemple, nous ramène constamment à l'essence du théâtre, qui est avant tout un lieu de transmission réciproque - avec toutes les questions que cela soulève en termes de distribution des rôles ou de mise en perspective du propos avec l'actualité. Les rencontres que nous faisons avec de nouveaux artistes à l'occasion de nos festivals, ou encore les partenariats inédits pour les coproductions, correspondent à la même nécessité : surprendre nos habitudes et nos points de vue, provoquer notre manière de percevoir la réalité et tout un jeu sur le *regard* qui est le fondement même du théâtre.

Il en va également ainsi dans nos spectacles, où nous cherchons à tisser des thématiques et des moyens d'expressions multiples. Sur tous nos projets, nous travaillons sur un mode laboratoire, pour explorer, alternativement ou conjointement, des pistes musicales, sonores, visuelles, chorégraphiques ou dramaturgiques, avec l'appui d'intervenants qualifiés dans ces domaines respectifs. Les répétitions doivent ainsi se dérouler dans un climat d'apprentissage et de découverte perpétuels, quitte à bousculer les règles de montage d'un texte préfabriqué.

C'est aussi pourquoi nous nous efforçons à chaque fois de mettre en relation sur le plateau des personnalités avec des expériences et des profils très différents. Acteurs confirmés et artistes encore en formation, ceux qui viennent d'une école du texte et ceux qui viennent d'une école du corps, musiciens de jazz et «bidouilleurs» de sons... De nouveau, cette mixité n'est pas un vœu pieu ni un savant calcul alchimique: c'est la promesse de bien des surprises dans ce voyage vers l'inconnu que représente la conception d'un spectacle, où, au bout du compte, personne n'est plus celui qu'il croyait être.

En ce qui concerne les créations proprement dites, le Théâtre Spirale entend poursuivre durant ces prochaines années sa quête de formes nouvelles en travaillant sur des adaptations de romans ou de récits d'auteurs contemporains et de poètes comme **John Berger**, **Laurent Gaudé** et **Salman Rushdie** – comme nous l'avons fait avec l'œuvre de Mia Couto pour *Chaque homme est une race* ou de John Berger pour *Joue-moi quelque chose*. Nous monterons aussi une pièce de **Juan Radrigàn**, auteur de théâtre contemporain chilien peu joué en Europe. Ces textes nous laissent une grande liberté qui correspond bien à notre recherche. Nous aimons travailler avant tout sur une matière qui stimule l'imaginaire, qu'elle ait ou non une origine strictement théâtrale. Les personnages et les dialogues font parties de notre langage scénique au même titre que l'image, le mouvement, la narration et la musique. Nous explorons un territoire qui se trouve à la convergence de ces modes d'expression. Pour nous, la pièce s'élabore en ping-pong entre l'écriture et la scène, dans un jeu d'aller-retour, d'improvisation, de réécriture et de corrections permanentes qui débouchent sur une écriture scénique singulière impliquant l'ensemble de l'équipe de création.

Durant ces quatre prochaines années, nous allons **renforcer le travail de troupe** en continuant notamment d'intégrer de jeunes acteurs issus des écoles professionnelles et de nos ateliers théâtre. Nous voulons également parvenir à allonger nos périodes de répétitions et de représentations afin de pouvoir nous donner le temps de la recherche et de continuer

ainsi d'élever la qualité de nos créations. Par ailleurs, pour la bonne répartition de nos énergies, il est essentiel de faire alterner les grandes productions à distribution nombreuse avec des formes intimistes plus légères à organiser.

APPROFONDIR LES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE LANGAGE

Poursuivre des collaborations fructueuses avec des artistes associés au Théâtre Spirale :

- Yvan Rihs, dramaturge et metteur en scène
- József Trefeli, chorégraphe
- Yves Cerf, Maël Godinat, Denis Favrichon et Sylvain Fournier, compositeurs et musiciens
- Michel Faure, scénographe et créateur lumière
- Jean-Louis Perrot, scénographe
- Aurélien Gattegno, lumière et son

Et inaugurer de nouveaux partenariats pour renouveler nos ressources artistiques :

- Collaboration accrue avec des artistes et des structures de Suisse Romande et de la Région Rhône-Alpes

POURSUIVRE NOTRE QUÊTE D'UN THÉÂTRE HUMANISTE ET MULTICULTUREL

On entend souvent dire que l'avenir du monde est métissé. Dans une ville comme Genève, ce métissage est déjà une réalité. Avec plus de 40% de la population d'origine étrangère, notre canton est un bel exemple de multiculturalisme. Etrangement, cette réalité ne se reflète pas tellement dans le paysage théâtral genevois, où les artistes d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique Latine sont encore assez peu représentés.

Depuis 20 ans, le Théâtre Spirale se préoccupe de jeter des ponts entre les cultures. Nous collaborons régulièrement avec des artistes de tous horizons et tournons beaucoup de par le monde. Nous travaillons dans différentes langues : français, anglais, espagnol, bambara... et proposons aux Genevois d'origines étrangères des spectacles qui puissent les concerner. Nous essayons toujours de penser le théâtre comme un espace d'expression valorisant l'apport de chacun à la vie de notre cité.

Ce désir d'échange n'est pas une décision volontariste mais une évidence née au fil des voyages et des rencontres. Depuis **Soundjata**, notre première création en 1991 (1^{er} prix romand des spectacles indépendants), nous n'avons jamais cessé de nouer des liens entre artistes d'ici et d'ailleurs.

Patrick Mohr a surtout développé des relations artistiques avec l'Afrique, le Moyen Orient et les Caraïbes ; Michele Millner avec les communautés hispanophones et anglophones ; Yvan Rihs a aussi créé un spectacle en Haïti qui a tourné dans toute la Suisse.

Depuis ses débuts, le Théâtre Spirale s'est penché sur de nombreux problèmes de société, que nous avons abordés dans nos spectacles après de longues périodes de recherches sur le terrain, entre autres : **Contre** (1996) à partir de témoignages sur la toxico-dépendance ; **Sortir de l'ombre** et **Les Emigrés** (1998-1999) sur le phénomène de l'immigration et de la clandestinité ; **Réveille moi quand je serai libre** (2003), sur le monde carcéral.

Nos créations les plus récentes comme **Chaque homme est une race** (2008-2009), sur la faim dans le monde, ou **Remonter la pente** sur les discriminations et le racisme (2011), ou **Louves** (2009), **Récits de femmes** (2013), **Les Larmes des hommes** (2014) sur les rapports hommes-femmes et la condition des femmes, sont également issues d'une confrontation directe aux réalités actuelles.

Cette démarche sera poursuivie pour **74 notes sur la frontière** (2015) sur la thématique brûlante des frontières ou encore **Eldorado** (2015) sur les migrants. On retrouvera également ces préoccupations dans **Je suis un saumon** (2015) qui traite de manière allégorique des origines, de migrations et de retour aux sources ainsi que **Songlines** (2017)

avec comme thématique le nomadisme. Les notions de mouvement, de rencontre et d'échange demeurent un axe central de notre démarche artistique.

Cette notion de recherche sur le terrain et d'un ancrage dans le réel concerne aussi bien notre approche artistique que notre mode de fonctionnement interne (intégration dans certains projets d'artistes d'origines étrangères).

Il nous semble nécessaire d'assumer une approche du théâtre accessible à tous qui contribue à la qualité de vie de la Cité. Le Théâtre Spirale poursuivra une démarche de métissage essentielle dans une région multiculturelle comme le Grand Genève. Nous continuerons à revendiquer un théâtre de la rencontre et de l'échange ; un théâtre populaire et exigeant à la fois, ouvert sur le monde et bien ancré dans la réalité de sa région.

Il s'agit aussi d'aller à la rencontre de nouveaux publics par des tournées décentralisées, et de proposer des actions autour de spectacles qui permettent de décloisonner les milieux sociaux (collaboration avec l'Université Populaire, l'Université Ouvrière, La Roseraie, les MdQ, les espaces de quartier... et de nombreuses associations latino-américaines et africaines mais aussi Helvetas, Artlink, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Commission Internationale du Théâtre Francophone...). **Amores de cantina** (2016), pièce de théâtre de l'auteur chilien J. Radrigàn, sera jouée en chilien et surtitrée en français – cette particularité permet de cibler davantage les communautés hispanophones sans exclure les francophones.

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES TOURNÉES

Ces dernières années, le Théâtre Spirale a consolidé son réseau de tournée sur plusieurs niveaux, du plus local au plus international.

Sur le plan local, nous jouons sur toutes les grandes scènes romandes et tournons aussi dans la région Rhône-Alpes. A Genève, à part les institutions qui nous accueillent de plus en plus régulièrement, nous développons des réseaux de tournée décentralisée, à la recherche de nouveaux publics, en allant jouer dans des lieux atypiques (bibliothèque, EMS, prison, école) avec des spectacles légers techniquement.

En dehors de la Suisse, nous parvenons à jouer régulièrement en France, mais aussi en Italie, en Espagne, en Afrique et en Amérique Latine.

La crédibilité du Théâtre Spirale s'est largement renforcée ces dernières années, tant sur le plan de la reconnaissance médiatique que du point de vue des programmeurs qui font de plus en plus confiance à son travail.

L'ancrage territorial de la compagnie au niveau régional (région lémanique) a été renforcé tout en poursuivant des échanges internationaux d'envergure (résidence et création à Cuba en partenariat avec le DFAE et Pro Helvetia pour *Les Larmes des hommes*).

Nous poursuivons dans la mesure du possible les partenariats :

avec les structures régionales suivantes :

- Maison des Arts de Thonon
- Chemins de traverse (tournée hors les murs dans les communes du Chablais)
- Théâtre Le Châtelard à Ferney Voltaire
- Auditorium Seynod
- Musée de Carouge
- Théâtre du Crève-Cœur - Cologny
- Théâtre Benno Besson – Yverdon
- L'Echandole - Yverdon
- Théâtre du Crochetan – Monthey
- Equilibre Nuithonie
- Centre de culture ABC – Chaux-de-fonds
- Théâtre du Passage – Neuchâtel
- Théâtre de Valère - Sion

avec des institutions culturelles de la Ville de Genève :

- Comédie de Genève
- Le Poche Genève
- Théâtre Am Stram Gram
- Théâtre du Grütli
- Théâtre des Marionnettes
- Théâtre de La Parfumerie

Dans le Grand Genève, Spirale développe des réseaux de tournée décentralisée, à la recherche de nouveaux publics, en allant jouer dans des lieux atypiques :

- Réseau des Bibliothèques de Genève et Meyrin
- Musées (MAH, Ariana, Croix Rouge internationale, Musée de Carouge)
- Unités de soin (HUG)
- EMS de Satigny
- Espaces de quartier / centre de migrants La Roseraie
- Communes rurales et urbaines (74) : Lucinges, Faucigny, St Jeoire, Mieussy, Quincy, Sallanches, Saint-Julien-en-Genevois

MAINTENIR ET ENRICHIR NOTRE RÉPERTOIRE

Depuis sa création, le Théâtre Spirale a toujours maintenu un répertoire de plusieurs spectacles régulièrement repris afin de leur assurer une large diffusion et une longue vie. Ceci permet aussi au travail de se bonifier avec le temps et d'aller à l'essentiel de notre propos. Garder nos meilleurs spectacles en répertoire est positif tant sur le plan artistique qu'économique : le coût d'une création est élevé mais la tournée peut ensuite s'autofinancer. Actuellement, nous avons 6 spectacles au répertoire :

- **Chaque homme est une race**
- **Les Larmes des hommes**
- **Joue-moi quelque chose**
- **Le Relais**
- **La Source**
- **La Nuit remue**

Et prochainement :

- **Je suis un saumon**
- **Récits de femmes**

ENGAGER DES COPRODUCTIONS

Pour le Théâtre Spirale, la notion d'échange et de partage est fondamentale. Dans cette optique, il nous semble important de l'étendre également à notre mode de production en établissant des partenariats avec certaines institutions ou avec d'autres associations.

Par les coproductions, nous mettons en commun des compétences, des moyens logistiques et des ressources financières pour réaliser des projets que nous ne pourrions pas assumer tout seul.

Les coproductions peuvent revêtir plusieurs formes :

- Avec des institutions comme : Le Poche (**Albahaca**, en 2010), Les Marionnettes de Genève (**Haroun et la mer des histoires**, en 2018), la Comédie de Genève (**Récits de femmes**, en 2013-2014), l'Ecomusée Paysalp de Viuz-en-Sallaz (**74 notes sur la frontière**, en 2015 – dans le cadre d'un projet Interreg MémArt sans frontière), le Théâtre du Grütli (**Songlines le chant des pistes**, 2017).

Nous arrivons avec notre équipe, un projet artistique et une contribution financière qui permettent à la compagnie d'être coproductrice du spectacle. Celui-ci est réalisé dans de bonnes conditions grâce à l'infrastructure de la maison qui nous accueille, ses moyens techniques, administratifs et de promotionnels.

- En ce qui concerne les coproductions/collaborations avec d'autres associations : le Chœur ouvert, le Théâtre du Crève-Cœur, les Ateliers d'Ethnomusicologie... Dans

ces cas, il s'agit plus spécifiquement d'échanges de compétences artistiques. Notre coproduction se situe surtout dans la prise en charge salariale des artistes du Théâtre Spirale engagés sur le projet.

Cette participation peut se révéler déterminantes pour la réalisation de certains spectacles qui ne pourraient, sinon, ne pas voir le jour. Dans le contexte économique actuel, nous avons tout intérêt à continuer de chercher des partenariats divers pour consolider notre position.

FORMER ET INTÉGRER DE JEUNES PROFESSIONNELS

Ces dernières années, nous avons continué à intégrer dans nos productions professionnelles (**Récits de femmes**, en 2013) plusieurs jeunes artistes qui ont suivi nos ateliers pendant plus de dix ans ; nous poursuivrons en 2014 avec **THE STONES**, en 2015 avec **Eldorado**, en 2016 avec **Amores de cantina**.

Certains d'entre eux ont également repris le flambeau de l'animation des cours, assurant ainsi la continuité d'un savoir-faire que nous élaborons patiemment depuis bientôt 20 ans : des jeunes comédiens (issues des Ateliers Spirale ou de l'Ecole de Théâtre Serge Martin) se sont engagées dans l'enseignement des ateliers Spirale, assurant ainsi la pérennité de ces activités même quand nous sommes en création ou en tournée.

Cette notion de passation nous est très chère et nous tenons à poursuivre sur cette voie en invitant des artistes et des formateurs à s'associer à notre travail dans tous les domaines de la création théâtrale.

SENSIBILISER AU SPECTACLE VIVANT : PROJETS PÉDAGOGIQUES AVEC DES AMATEURS

Nous travaillons parallèlement sur plusieurs plans.

- Les **ateliers Spirale** : nous avons constitué, en fonction de l'âge, trois groupes d'élèves. Nous travaillons régulièrement avec un atelier hebdomadaire, un camp pendant les vacances de Pâques et des week-end de répétitions, pour aboutir à la création d'un spectacle par année et par atelier avec des représentations publiques valorisant leur travail au Théâtre de La Parfumerie (recours à des professionnels du spectacle pour cette valorisation : créateur lumière, régisseur, costumier, scénographe).

Atelier 1 – adolescents de 15 à 20 ans

Atelier 2 – adolescents de 13 à 16 ans

Atelier 3 – enfants de 8 à 12 ans

- **Pratique avec les adultes** : depuis plusieurs années, le **Chœur Ouvert** permet à des adultes amateurs de chant et de théâtre de s'engager sur des projets de création encadrés par Michele Millner et des musiciens professionnels.

Nous proposons des stages théâtre avec des adultes : régulièrement à la Maison des Arts de Thonon / dans le cadre de la Fête du Théâtre / à l'UOG...

- Collaborations avec les **écoles publiques et privées** de tous les niveaux (primaire, cycle d'orientation, collège et écoles supérieures). Pour ce faire, nous maintenons des liens privilégiés avec les Commissions Théâtre du Cycle d'Orientation (CECCO), du Post Obligatoire (CECPO) et les écoles primaires. Nous organisons régulièrement des représentations scolaires, accompagnées d'ateliers et de rencontres avec les artistes.

Spirale a obtenu, ces dernières années, plusieurs résidences dans des cycles et des collèges grâce au Fonds Vivre Ensemble.

Dans ce cadre, Spirale souhaite mettre en place 1 ou 2 résidences au cours de la prochaine convention de subventionnement en fonction d'un projet établi avec les enseignants et la direction de l'établissement (autour d'une création de Spirale : interventions dans les classes, discussions sur les thématiques des pièces, ateliers de pratique artistique (théâtre, jeu, musique, arts plastiques) et des répétitions ouvertes).

PARTICIPER AU PROJET ARTISTIQUE DE LA PARFUMERIE

L'animation, la programmation et le développement de la Parfumerie est un aspect important de l'existence du Théâtre Spirale qui codirige ce lieu de la création indépendante à Genève.

Le Théâtre de La Parfumerie est notre lieu de résidence, de recherche, de répétition et de représentation. Ce lieu nous permet de prendre des risques. Une création qui reçoit un bon écho tant de la part du public, de la critique que des professionnels, peut tourner et être reprise les saisons suivantes.

Faire vivre la Parfumerie nous demande de l'énergie mais nous permet également d'avoir une réelle indépendance et de travailler dans la durée et la continuité. Nous pouvons organiser des événements d'envergure tels que le **Cabaret Latino** (en 2013 en collaboration avec les ADEM) et développer nos activités de formation et de recherche avec une base stable.

Ce lieu nous permet aussi d'inviter d'autres artistes et compagnies et de mettre en place des activités autour des spectacles en utilisant l'ensemble des locaux de la Parfumerie : stages, conférences, performances, concerts, fêtes, expositions, colloques... Ces activités constituent un aspect essentiel de notre démarche artistique qui accorde beaucoup d'importance à la notion de rencontre et donc à l'avant et à l'après spectacle. Nous améliorons régulièrement les bâtiments et la gestion du lieu avec les responsables des autres compagnies résidentes : la *Compagnie 100% Acrylique* et le *Théâtre des Intrigants*. Le contrôle effectué par la Police du feu en 2012/2013 a permis de faire d'importants travaux de mises aux normes (2013-2014) : portes coupe-feu, poignées anti-paniques, extracteurs de fumées, issues de secours, gradins, barrières de sécurité, paratonnerre...

Il est évident que La Parfumerie ne pourrait pas prospérer si le Théâtre Spirale n'était pas soutenu régulièrement par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Genève et le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève et que le Théâtre Spirale ne pourrait pas développer autant de projets sans avoir cette base de travail.

PROJET ARTISTIQUE POUR LES QUATRE ANS À VENIR

Nous comptons poursuivre nos activités sur 5 plans parallèles :

- Nos nouvelles créations professionnelles.
- Les tournées des spectacles du répertoire et des nouvelles créations.
- L'animation et la création de spectacles avec les *Ateliers Spirale*.
- L'intégration de jeunes artistes professionnels à nos diverses activités
- L'animation de *La Parfumerie*.

Je suis un saumon

2015

De Philippe AVRON

Mise en scène, jeu et adaptation Patrick Mohr

Production Théâtre Spirale

**Création au Théâtre L'Echandole à Yverdon-les-Bains
du 31 mars au 2 avril 2015
Théâtre de La Parfumerie
du 21 avril au 10 mai 2015**

74 notes sur la frontière

2015

Avec les textes de John Berger, Michele Millner... (en cours d'écriture)

Mise en scène Michele Millner

Production Théâtre Spirale

Coproduction Ecomusée Paysalp

**Avant 1^{ère} au Théâtre de La Parfumerie
du 7 au 10 mai 2015**

**Tournée Haute-Savoie: L'Arande de St Julien-en-Genevois, Communes de Vulbens,
Reignier, St Jeoire**

**Tournée communes du Canton de Genève : Salle du Point-Favre à Chêne-Bourg, Vernier,
Veyrier**

Mai/juin 2015

Après un premier spectacle « transfrontalier » : *Joue Moi Quelque Chose*, d'après la trilogie paysanne de John Berger qui a connu un très vif succès des deux côtés de la frontière, l'Ecomusée Paysalp à Viuz en Sallaz a commandé à Michele Millner une création sur le thème de la frontière dans le cadre d'un projet Interreg IV France-Suisse « mémoArt sans frontières » (pilote par Paysalp et BGE) et de la commémoration GE200.CH.

ELDORADO

2015

De Laurent Gaudé (*Actes Sud*, 2006)

Mise en scène et adaptation Patrick Mohr

Collaboration artistique Yvan Rihs

Production Théâtre Spirale

Création à Genève

Tournée Suisse romande / France : Théâtre Benno Besson, Maison des Arts de Thonon, Théâtre du Crochetan à Monthey, Granit Scène nationale de Belfort
Octobre / Novembre 2015

Avec *Eldorado*, c'est depuis les pays d'origine que l'on suit l'épopée de ceux qui au péril de leurs vies quittent leurs terres natales pour tenter d'atteindre la terre promise. C'est avec une grande intelligence et un sens consommé de la narration que Laurent Gaudé tisse les destins croisés de ses multiples émigrants clandestins confrontés à l'imperméabilité de la citadelle Europe.

Le passeur est un personnage central d'*Eldorado*, il met face à face deux réalités, voire deux fantasmes différents d'un même monde qui ne peut en satisfaire aucun. On évolue dans un espace de passage entre deux mondes qui s'ignorent.

Ce texte résonne en nous comme un cri sourd de colère rentrée et de désespoir, il s'ancre dans une actualité qui depuis plus de dix ans ne cesse de prendre de l'ampleur et devient un véritable phénomène de société, mais en hissant les personnages qui incarnent cet affrontement au rang d'icônes, de figure mythologique d'une tragédie contemporaine.

Nous sommes persuadés qu'il est possible de faire cohabiter ces deux aspects essentiels de notre démarche artistique. C'est là notre voie depuis la création de la compagnie.

LES LARMES DES HOMMES

2016

De Mia Couto (*Le Fil des missangas*, 2004, éd. Chanteigne)

Traduction Elisabeth Monteiro Rodrigues

Mise en scène et adaptation Patrick Mohr

Création à Cuba – Théâtre Trianón de La Havane 15 novembre 2013

Production Théâtre Spirale

En collaboration avec le Teatrìto

Reprise au Théâtre de La Parfumerie à Genève

Tournée Suisse romande / France : Equilibre-Nuithonie à Villars-sur-Glâne, Casino Théâtre de Rolle, Espace culturel des Terreaux à Lausanne, Théâtre du Passage à Neuchâtel, Auditorium de Seynod
mars/avril 2016

Après le succès de la création en 2013/2014 à Cuba et la tournée en Suisse romande et en France avec 34 représentations et plus 5400 spectateurs, nous souhaitons faire vivre à nouveau cette pièce en 2016.

Chants d'amour et de mort

2016

Mise en scène Michele Millner

Production Théâtre Spirale

Création au Théâtre de La Parfumerie

Au Chili, il existe une forme très ancienne de chant populaire qui s'appelle « *Chant au divin et à l'humain* ». Les poètes populaires, les « payadores » (troubadours), improvisent des vers dans les fêtes de baptême, de mariage et d'enterrement. Ils accompagnent la communauté dans les rites les plus essentiels de leurs vies et sans eux ces rites ne pourraient pas se célébrer. Les « payadores » racontent à la fois le monde qui nous entoure, le monde « humain » et le mystère du « Divin », Dieu, les anges et les démons.

On retrouve ces rituels partout dans le monde et là où ils ont disparu, on en invente d'autres qui, si ils ne sont plus immémoriaux, sont toujours des moments de partage et de solidarité.

Près de chez nous par exemple, Bernard Crettaz réinvente les repas d'enterrement avec ses « *Cafés mortels* » dans un lieu aussi canaille que le bistrot. Il renoue avec la tradition païenne des repas de funérailles où les vivants resserraient leurs liens tout en lâchant ce qu'ils avaient sur le cœur.

Le spectacle musical « *Chants d'amour et de mort* » s'inspire de ces rituels si humains mais il s'inspire aussi de la poésie populaire chilienne comme de l'écriture de la valaisanne Corinna Bille et de son âpre lyrisme où se manifeste le merveilleux ascendant de la terre.

Durant une heure une musique très libre et une voix qui raconte et qui chante permet la rencontre entre le public et les « payadores ». C'est autour de ritournelles qui paraissent très simples mais se transforment en véritables paysages expressionnistes que le monde humain et le monde divin sont à nouveau mis en mouvement.

Un spectacle fabriqué comme une série de petits ex-voto sonores.

Quelques offrandes païennes et tendres.

Un instant suspendu.

Amores de cantina

2016

De Juan Radigàn

Mise en scène Michele Millner

Production Théâtre Spirale

Une œuvre chorale avec dix personnages : cinq musiciens et cinq comédiens

L'AUTEUR

Juan Radigàn est l'écrivain de théâtre chilien le plus célèbre de sa génération. Il a gagné de nombreuses récompenses parmi lesquelles le prix le plus prestigieux au Chili le « Premio Nacional de Artes de la Representación y Audiovisuales de Chile »

Né en 1937, il a 36 ans au moment du coup d'état en 1973. Durant les premières années de la dictature, il travaille comme il peut, il est libraire, vendeur, ouvrier et il continue à écrire. Au début des années '80 il trouve sa voie dans l'écriture théâtrale avec sa première pièce « *Testimonio de las muertas de Sabina* » qui connaît un succès immédiat et fulgurant. S'ensuivent *El loco y la triste*, *Las brutas*, *Cuestión de ubicación*, *Hechos consumados*, *El toro por las astas*, *Made in Chile*.

LA PIÈCE

Dans « *Amores de cantina* » un groupe d'hommes et de femmes tentent de faire face à leur désolation à travers l'alcool et des chansons, mais les souvenirs d'amours anciens, la nostalgie, les regrets et la tristesse les dévore et ne les laisse pas en paix. Est-ce qu'ils sont vivants ou morts ?

Qui a fait de leur vie une interminable répétition de la douleur ?

Dans le théâtre de Radigàn habitent la marginalité et le dépouillement mais jamais l'abatement. Le langage de l'auteur imbibé du parler quotidien des chiliens crée des réalités et des personnages qui oscillent entre le rire et les peines. Ils nous rappellent sans cesse que la vie peut se construire et détruire avec de la joie ou des lamentations. Chacun peut choisir. Ainsi la pièce ne parle pas de redditions mais de révolte. « *Malgré tout nous sommes vivants, alors ramassons le bois pour ensuite allumer et raviver nos feux* ».

Songlines, le chant des pistes

2017

De Bruce Chatwin

Mise en scène : Patrick Mohr

Chorégraphie : Jozsef Trefeli

Production Théâtre Spirale

Coproduction Compagnie Jozsef Trefeli

Songlines – le chant des pistes, de *Bruce Chatwin* est un ouvrage de référence de la littérature de voyage. Avec Nicolas Bouvier et Jacques Lacarrière, Bruce Chatwin est devenu l'une des figures de proue des écrivains voyageurs et ***Songlines*** est sans doute l'œuvre qui cristallise le mieux la vision du monde et les théories de l'auteur sur le nomadisme. Il écrit sur un mode qui oscille constamment entre carnet de voyage, réflexion philosophique, essai poétique et étude anthropologique. *Chatwin* tisse un lien passionnant entre la voix et la marche, entre parole et mouvement et c'est pourquoi cet ouvrage est une excellente base pour développer un spectacle pluridisciplinaire entre danse, théâtre, musique et arts visuels.

ELDORADO

2017

De Laurent Gaudé (*Actes Sud*, 2006)

Mise en scène et adaptation Patrick Mohr

Collaboration artistique Yvan Rihs

Production Théâtre Spirale

Reprise au Théâtre de La Parfumerie
Tournée Suisse romande / France
Automne 2017

Haroun et la mer des histoires

2018

De Salman Rushdie

Mise en scène et adaptation Patrick Mohr

Collaboration artistique Yvan Rihs

Production Théâtre Spirale

Haroun et la mer des histoires est le récit extraordinaire qu'a inventé *Salman Rushdie* pour ses enfants alors qu'il devait vivre caché pour tenter d'échapper à la fatwa décrétée contre lui par l'ayatollah *Khomeini* en 1989. C'est un hymne à l'imaginaire le plus débridé. Du fond de sa réclusion, il a développé ce conte initiatique comme une forme de résistance par le verbe qui traverse les murs et les interdits.

Les Emigrés

2018

De Slawomir Mrozek

Mise en scène Patrick Mohr

Production Théâtre Spirale

Reprise au Théâtre de La Parfumerie
Tournée Suisse romande / France
Automne 2018

Le spectacle *Les Emigrés* a connu un immense succès lors de sa création en 2001 et nous avons toujours eu envie de le reprendre. Il s'agit sans doute de l'une des réalisations les plus abouties du Théâtre Spirale. La critique et les spectateurs ont été unanimes pour saluer la performance remarquable des comédiens ainsi que l'intérêt de la scénographie et de l'interprétation que nous avons faite de la pièce.

Annexe 2 : Plan financier quadriennal

CHARGES	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
Charges salariales artistiques, tech. Et adm y.c. charges salariales	fr. 353'828.42	fr. 425'056.10	fr. 424'514.00	fr. 390'000.00	fr. 395'000.00	fr. 392'000.00
Charges de production	fr. 69'213.85	fr. 73'368.45	fr. 71'700.00	fr. 63'000.00	fr. 62'000.00	fr. 60'000.00
Promotion/communication	fr. 28'026.13	fr. 32'785.00	fr. 23'700.00	fr. 25'000.00	fr. 25'000.00	fr. 25'000.00
Frais généraux de fonctionnement	fr. 8'661.77	fr. 8'000.00				
Frais bancaires	fr. 433.20	fr. 450.00	fr. 450.00	fr. 400.00	fr. 400.00	fr. 400.00
Achat/entretien	fr. 5'168.40	fr. 3'200.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00
Charges exceptionnelles	fr. 1'694.32	fr. 613.00	fr. 300.00	fr. 300.00	fr. 300.00	fr. 300.00
TOTAL	fr. 467'026.09	fr. 543'472.55	fr. 529'664.00	fr. 487'700.00	fr. 491'700.00	fr. 486'700.00
PRODUITS						
Billétries	fr. 40'018.23	fr. 50'885.09	fr. 30'000.00	fr. 30'800.00	fr. 45'000.00	fr. 45'000.00
Cotisations Ateliers Théâtre	fr. 42'175.94	fr. 29'440.00	fr. 32'000.00	fr. 39'050.00	fr. 40'000.00	fr. 40'000.00
Membres Théâtre Spirale	fr. 480.00	fr. 2'500.00	fr. 2'500.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00
Vente de spectacles	fr. 93'120.44	fr. 91'200.52	fr. 36'000.00	fr. 65'000.00	fr. 50'000.00	fr. 50'000.00
Coproduction	fr. 19'818.20	fr. 15'000.00	fr. 45'000.00	fr. 15'000.00	fr. 15'000.00	fr. 15'000.00
Subvention Département de la Culture - Ville de Genève	fr. 80'000.00					
Subvention promotion culturelle - Ville de Genève	fr. 9'535.00	fr. 9'000.00	fr. 9'000.00	fr. 7'000.00	fr. 8'000.00	fr. 8'000.00
Subvention Ville de Genève (colonne Morris, en nature)	fr. -	fr. 532.00	fr. 532.00	fr. 266.00	fr. 266.00	fr. 266.00
Subvention République et Canton de Genève (DIP)	fr. 80'000.00					
Autres financements publics et privés	fr. 141'000.00	fr. 161'200.00	fr. 195'500.00	fr. 139'500.00	fr. 153'000.00	fr. 155'000.00
Autres produits	fr. 204.49	fr. 2'390.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00
Produits reçus d'avance	fr. -39'000.00	fr. -				
TOTAL	fr. 467'352.30	fr. 522'147.61	fr. 515'532.00	fr. 464'616.00	fr. 479'266.00	fr. 481'266.00
Résultat	fr. 326.21	fr. -21'324.94	fr. -14'132.00	fr. -23'084.00	fr. -12'434.00	fr. -5'434.00
Réserve pluriannuelle 2011/2014 au 1er janv	fr. 22'834.57	fr. 23'160.78	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -
Réserve pluriannuelle 2011/2014 au 31.12	fr. 23'160.78	fr. 1'835.84	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -
Part à restituer	fr. 7'013.48	fr. 550.75	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -
Fonds propres au 31.12	fr. 54'735.57	fr. 56'020.66	fr. 41'888.66	fr. 18'804.66	fr. 6'370.66	fr. 936.66
Réserve pluriannuelle 2015/2018			fr. -	fr. -	fr. -	fr. -

Annexe 3 : Tableau de bord

Stats 2013	2015	2016	2017	2018
------------	------	------	------	------

Indicateurs personnel

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	0.8				
	Nombre de personnes	1				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année (un poste = 52 semaines à 100%)	300				
	Nombre de personnes	50				

Indicateurs d'activités

Nombre de représentations	Nombre total de représentations tout public durant l'année	75				
	Nombre total de représentations scolaires durant l'année	10				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	2				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année	2				
Tournées	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	33				
	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (liste en annexe)	9				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	3'905				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée en annexe)	5'626				

Convention de subventionnement 2015-2018 du Théâtre Spirale

Indicateurs financiers

Charges de personnel	Charges salariales y c. charges sociales	Voir plan financier				
Charges de production						
Charges de fonctionnement	Frais généraux de fonctionnement + frais bancaires + achats et entretien + charges exceptionnelles					
Charges de promotion	Promotion et communication					
<i>Total des charges</i>						
Subventions Ville de Genève	Subventions DC + SPC + DCSJS + subventions en nature					
Subventions Etat de Genève	Subventions DIP + Vivre ensemble + BIE					
Autres financements publics et privés						
Ventes et produits divers	Billetteries + cotisations Ateliers théâtre + vente de spectacles + coproduction + autre produit					
<i>Total des produits</i>						
<i>Résultat</i>						

Ratios

Part de financement Ville et Etat	Subventions Ville+Etat / total des produits	Voir plan financier				
	Subventions Ville+Etat / total des subventions reçues					
Part d'autofinancement	Ventes et produits divers / total des produits					
Part des charges de personnel	Charges de personnel / total des charges					
Part des charges de production	Charges de production / total des charges					
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges					
Part des charges de promotion	Charges de promotion / total des charges					
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée / nb de représentations total durant l'année					

Convention de subventionnement 2015-2018 du Théâtre Spirale

Réalisation des objectifs	valeurs cibles	2015	2016	2017	2018
<i>Objectif 1: Réaliser des créations originales</i>					
Nombre de créations	2				
Nombre de jeunes professionnels intégrés par an	5				
Commentaires :					
<i>Objectif 2: Faire rayonner les spectacles</i>					
Nombre de représentation dans la Région	50				
Nombre de représentation à l'étranger	10				
Commentaires :					
<i>Objectif 3: Favoriser l'accès à la culture</i>					
Nombre de participants aux ateliers de pratique théâtrale	50				
Nombre de collaborations avec les écoles privées et publiques	20				
Nombre d'élèves touchés	500				
Nombre de partenariat avec des structures socio-culturelles et associatives	10				
Commentaires : en ce qui concerne les collaborations avec les classes du DIP, la compagnie s'accordera avec le service cantonal de la culture concernant les conditions tarifaires applicables dans le cadre de Ecole&culture.					
<i>Objectif 4: Participer au projet du Théâtre de La Parfumerie</i>					
Nombre d'activités organisées autour des spectacles (dans l'ensemble des locaux de la Parfumerie)	10				
Nombre de semaine de résidence (répétition)	12				
Nombre de semaine de représentations	6				
Commentaires :					

Annexe 4 : Evaluation

Conformément à l'article 23 de la présente convention, les parties signataires s'engagent à procéder à une évaluation conjointe à l'approche du terme de sa période de validité, soit début 2018.

Il est convenu que l'évaluation porte essentiellement sur les aspects suivants :

1. Le **fonctionnement des relations** entre les parties signataires de la convention, soit notamment :
 - échanges d'informations réguliers et transparents (article 21) ;
 - qualité de la collaboration entre les parties ;
 - remise des documents et tableaux de bord figurant à l'article 8.

2. Le **respect des engagements mesurables pris par les parties**, soit notamment :
 - le respect du plan financier figurant à l'annexe 2 ;
 - la réalisation des engagements des deux collectivités publiques, comprenant le versement de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle dont le montant figure à l'article 16 et à l'annexe 2, selon le rythme de versement prévu à l'article 18.

3. La **réalisation des objectifs et des activités de Spirale** figurant à l'article 5 et à l'annexe 1, mesurée notamment par les indicateurs figurant à l'annexe 3.

Annexe 5 : Coordonnées des personnes de contact

République et canton de Genève

Madame Aline Delacretaz, directrice adjointe
et Madame Marie-Anne Falciola Elongama, responsable financière
Service cantonal de la culture
Case postale 3925
1211 Genève 3

aline.delacretaz@etat.ge.ch
marie-anne.falciola-elongama@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 70
Fax : 022 546 66 71

Ville de Genève

Madame Virginie Keller, cheffe du Service culturel
Département de la culture et du sport
Case postale 10
1211 Genève 17

virginie.keller@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 70
Fax : 022 418 65 71

Téléchargement du logo de la Ville de Genève (cf. article 9) :
<http://www.ville-geneve.ch/?id=6429>

Spirale

Monsieur Patrick Mohr
Madame Michele Millner
Directeurs artistiques du Théâtre Spirale

Madame Aurélie Lagille
Responsable administrative du Théâtre Spirale
7, chemin de la Gravière
1227 Genève

theatrespirale@bluewin.ch
Tél. : 022 343 01 30

Annexe 6 : Échéances de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Durant cette période, Spirale devra respecter les délais suivants :

1. Chaque année, **au plus tard le 30 avril**, Spirale fournira aux personnes de contact de la Ville et du Canton (cf. annexe 5) :
 - › Le rapport d'activités de l'année écoulée ;
 - › Le bilan et les comptes de pertes et profits ;
 - › Le rapport de l'organe de révision ;
 - › Le tableau de bord annuel figurant dans l'annexe 3 ;
 - › Le plan financier 2015-2018 actualisé si nécessaire.
2. Le **31 octobre 2017** au plus tard, Spirale fournira aux personnes de contact de la Ville et du Canton un plan financier pour les années 2019-2022.
3. **Début 2018**, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4.
4. Sur la base des résultats de l'évaluation, les parties discuteront du renouvellement de la convention. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être finalisée au plus tard le **30 juin 2018**, afin qu'elle puisse être signée au plus tard le **31 décembre 2018**.

Annexe 7 : Statuts, liste des membres du comité et organigramme de Spirale

STATUTS DE L'ASSOCIATION
THEATRE SPIRALE

Article 1 : Nom

Sous le nom "THEATRE SPIRALE" il est constitué une association sans but lucratif ayant la personnalité civile au sens de l'article 60 et suivants du code civil Suisse.

Article 2 : But

L'association "THEATRE SPIRALE" a pour but d'oeuvrer à la création et à la promotion de spectacles de théâtre, conte et musique, afin de sensibiliser tout public en Suisse et à l'étranger.

Article 3 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 : Organes

- a) Assemblée générale
- b) Le comité

Article 5 : Membres

Il existe deux sortes de membres :

a) Membres actifs

Peut devenir membre actif toute personne physique qui est agréée par le comité et qui s'acquitte de sa cotisation annuelle. Sur proposition du comité, l'assemblée générale pourra prononcer l'exclusion des membres sans indication de motifs. Les membres du comité ne peuvent être exclus que pour justes motifs.

b) Membre libre

Peut devenir membre libre toute personne physique qui en fait la demande, est agréée par le comité et s'acquitte d'une cotisation annuelle. Les membres libres sont invités à l'Assemblée générale annuelle, mais n'ont pas droit de vote. Il existe deux sortes de membres libres :

Les membres sympathisants : cotisation de CHF20.

Les membres bienfaiteurs : don à partir de CHF50.

Article 5 : Assemblée générale

L'association est composée par tous les membres ayant donné leur adhésion écrite, après avoir été cooptés par les membres fondateurs.

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents. Elle coopte les nouveaux membres.

Article 6 : Le comité

L'assemblée élit tous les deux ans le Président de l'association ainsi qu'un comité composé de trois membres au minimum y compris le Président et qui se répartissent les différentes fonctions, soit un trésorier et un secrétaire. Les signatures du président et du trésorier engagent l'association.

Article 7 : Finances

Les ressources de l'association sont constituées par les subventions, dons, les cotisations des membres et les revenus résultants de ses activités. Les bénéfices sont réinvestis dans les activités de l'association, ou constituent un fond de réserve.

Article 8 : Responsabilité

a) Les biens de l'association garantissent seuls ses engagements. Aucun sociétaire ne peut être personnellement recherché pour une dette de l'association.

b) L'article 55, alinéa 3 du CCS est réservé.

Article 9 : Sociétaires

a) Sont sociétaires : Les membres fondateurs de l'association.

b) Peuvent acquérir le statut de sociétaire :

Les collaborateurs artistiques, techniques ou administratifs, ainsi que toutes les personnes souscrivant au but de l'association, agréés par l'assemblée générale à l'unanimité.

Article 10 : Démission

Tout sociétaire peut démissionner moyennant un préavis d'un mois au moins donné par écrit, sous réserve du respect de ses engagements contractuels dans le cadre d'une production en cours.

Article 11 : Exclusion

L'exclusion d'un sociétaire ne peut avoir lieu que lors d'une assemblée générale, le point devant figurer à l'ordre du jour d'une convention écrite, envoyée au moins dix jours à l'avance.

Article 12 : Modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés en tout temps par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité de tous ses sociétaires. En cas

d'impossibilité de réunir tous les sociétaires, une nouvelle séance est convoquée dans les dix jours et se prononce à la majorité absolue des sociétaires présents.

Article 13 : Dissolution

La dissolution de l'Association ne peut être portée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale que par demande écrite de la majorité des membres de l'Association. Dans ce cas, la convocation doit être adressée aux membres au moins quinze jours avant l'Assemblée.

Article 14 : Liquidation

La liquidation a lieu par les soins du Comité. Les liquidateurs règlent les questions en cours, réalisent l'actif et exécutent les engagements de l'Association. Après paiement de dettes, l'actif de l'Association sera entièrement remis à une Association d'intérêt public poursuivant des buts similaires et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Article 15 : Entrée en vigueur

L'association a son siège légal au domicile de son président. Les présents statuts ont été adoptés par tous les membres fondateurs à la suite de l'assemblée générale constitutive, tenue à Genève le 2 janvier 1996, modifiés (article 5) le 18 octobre 2010 et (article 13 et 14) le 9 mai 2011

Lors de l'Assemblée générale du 18 octobre 2010, le comité suivant a été nommé :

Jean-Daniel Bohnenblust	Président
Anne-Dominique Lapouille	Secrétaire
Christian Floquet	Trésorier

Signatures :

Le Président : Jean-Daniel Bohnenblust

Le Trésorier : Christian Floquet

La Secrétaire : Anne-Dominique Lapouille

Organigramme

